

MARSILLY



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-six juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

**Présents :** Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

**Absent ayant donné pouvoir :** Monsieur Flavien GENDRON à Monsieur Hervé PINEAU

**Absents :** Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE, Monsieur Gilles PIARD

**Secrétaire de séance :** Madame Marie BADIER

|   |                    |    |
|---|--------------------|----|
| Date de la convocation : 26/06/2024                   | Nombre de votants  | 14 |
| Nombre de membres afférents<br>au Conseil Municipal : | Bulletins blancs   | 00 |
| 23  | Abstentions        | 00 |
| Nombre de membres en exercice                         | Suffrages exprimés | 14 |
| 19  | Pour               | 14 |
| Nombre de membres présents                            | Contre             | 00 |
| 13  |                    |    |
| Nombre de procuration                                 |                    |    |
| 01  |                    |    |

### 24.51 - Mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne des écoles Jean de La Fontaine et Jean Ferrat pour l'année scolaire 2024/2025 - Convention avec les associations partenaires

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec des associations locales, pour la mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne, auprès des élèves des écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Ferrat.

Ce dispositif est plébiscité tant par les enfants que par la communauté éducative (enseignants, personnels en charge de la surveillance interclasse, parents) : outre la découverte de nouvelles pratiques sur le temps périscolaire, permettant aux enfants de varier leurs activités sur le temps du midi, mais aussi de leur faire découvrir de nouvelles disciplines qu'ils peuvent ensuite pratiquer au sein des associations, cette initiative permet de « désengorger » la cour, et pacifier le temps de récréation sur la pause méridienne.

Enfin, cette opération favorise la promotion des activités sportives proposées par une partie du tissu associatif marsellois.

Face à ce succès, il est envisagé de renouveler le partenariat avec plusieurs associations sur l'année scolaire 2024/2025.

L'accès aux activités est toujours gratuit pour les enfants, et proposé sur les créneaux 12h-12h45 en maternelle, et 12h-13h20 en élémentaire (sauf yoga 12h-12h40). Les enfants sont libres d'y participer ou non.

AR Prefecture

017-21177 Ecole maternelle 451-DE  
Reçu le 04/07/2024

- Judo : jeudi et vendredi - convention avec l'association Judo et Jujitsu de Marsilly, pour la période du jeudi 5 septembre au vendredi 20 décembre 2024.

Ecole élémentaire :

- Basket - convention avec l'association La Ruche Basket :
  - lundi, mardi et vendredi pour la période du mardi 3 septembre au vendredi 4 octobre 2024
  - lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la période du lundi 7 octobre au vendredi 4 juillet 2025.
- Judo : lundi et mardi - convention avec l'association Judo et Jujitsu de Marsilly, pour la période du mardi 3 septembre au mardi 17 décembre 2024.
- Football : jeudi - convention avec l'association l'Avenir Sportif de la Baie, pour la période du jeudi 5 septembre au jeudi 3 octobre 2024.
- Tai chi chuan : mardi - convention avec l'Institut Confucius et l'Université de La Rochelle pour la période du mardi 8 octobre au mardi 17 décembre 2024.
- Yoga : jeudi - convention avec l'Atelier du Yoga, pour la période du jeudi 12 septembre 2024 au jeudi 26 juin 2025.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les conventions à intervenir avec les associations pour la mise en œuvre d'activités sportives et artistiques pendant la pause méridienne des écoles maternelle et élémentaire, pour l'année scolaire 2024/2025,

Considérant l'intérêt de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles disciplines sur le temps périscolaire, et de promouvoir l'action des associations locales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'organisation d'animations sportives et artistiques sur la pause méridienne des écoles Jean de La Fontaine et Jean Ferrat, pendant l'année scolaire 2024/2025, selon les modalités exposées ci-avant ;

- APPROUVE les conventions à intervenir avec les associations La Ruche Basket, Judo et Jujitsu de Marsilly, Atelier du Yoga, et Avenir Sportif de la Baie ;

- APPROUVE la convention tripartite à intervenir avec l'Institut Confucius et l'Université de La Rochelle ;

- AUTORISE Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Adjointe déléguée à la Vie des Ecoles, à signer les conventions ci-annexées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Marsilly, le 2 juillet 2024

 Maire,  
Hervé PINELAU

Le Secrétaire,  
Marie BADIER

